

UNIA Les salaires bruts minimums

A) Travailleur non qualifié

	à l'heure	au mois
avec bétail	Fr. 16.02	Fr. 3'576
<small>(51.50h par semaine)</small>		

sans bétail	Fr. 16.67	Fr. 3'576
<small>(49.50h par semaine)</small>		

B) Travailleur qualifié avec AFP Fr. 3'698

C) Travailleur qualifié avec CFC Fr. 4'109

Dès 24 mois d'expérience dans l'entreprise les salaires de base augmentent:

- A) Fr. 80 par mois pour travailleur non qualifié
- B) Fr. 100 par mois pour travailleur avec AFP
- C) Fr. 200 par mois pour travailleur avec CFC.

Le salaire net mensuel est versé au plus tard le 15 du mois suivant.

Un décompte de salaire doit être remis.

UNIA Déductions sur le salaire

nourriture et logement	Fr. 990
------------------------	---------

seulement logement	Fr. 345
--------------------	---------

seulement nourriture	Fr. 645
----------------------	---------

UNIA Assurance maladie

Vous pouvez obtenir un subside pour l'assurance maladie obligatoire.

Renseignez-vous auprès du syndicat Unia !

UNIA Durée du travail et repos

La durée moyenne légale de travail est de 49.50 heures (51.50 heures avec du bétail) par semaine.

L'employeur peut, avec l'accord du travailleur, compenser les heures supplémentaires par un congé de même durée qui doit être accordé dans une période de trois mois. Le travail supplémentaire non compensé donne droit au salaire normal majoré de 25%.

UNIA Congés

Un jour et demi de congé par semaine.

Chaque mois, au minimum deux jours de congé doivent coïncider sur un dimanche ou un jour férié.

UNIA Absences de courte durée

mariage ou décès	3 jours
------------------	---------

naissance ou déménagement	2 jours
---------------------------	---------

baptême ou mariage des enfants	1 jour
--------------------------------	--------

UNIA Vacances

entre 20 et 50 ans

- 4 semaines (8.33%)

jusqu'à 20 ans et dès 50 ans

- 5 semaines (10.64%)

UNIA Jours fériés

1^{er} Janvier
2 janvier
Vendredi Saint
Lundi de Pâques
Ascension
Lundi de Pentecôte
1^{er} août
Lundi du Jeûne fédéral
Noël

UNIA Temps d'essai

Temps d'essai: le premier mois.

Après le temps d'essai, le contrat est réputé conclu pour une durée indéterminée, sauf avis contraire.

UNIA Délais de congé

durant le temps d'essai:

- trois jours après notification

la première année, après le temps d'essai:

- un mois pour la fin d'un mois

de la deuxième à la cinquième année:

- 2 mois pour la fin d'un mois

dès la sixième année:

- 3 mois pour la fin d'un mois

UNIA Maladie et accident

L'assurance perte de gain maladie couvre 80% du salaire dès le 3^e jour, pour une durée de 720 jours.

L'assurance accident couvre 80% du salaire dès le 4^e jour (3 jours de carence à payer par l'employeur à 80%, pour autant qu'ils tombent sur des jours ouvrables).

UNIA Allocations familiales

En plaine

- par mois et par enfant jusqu'à 16 ans Fr. 200
- par mois et par enfant en formation Fr. 250

En montagne

- par mois et par enfant jusqu'à 16 ans Fr. 220
- par mois et par enfant en formation Fr. 270.

UNIA Allocations de naissance

- Pour les naissances en Suisse Fr. 1'500

L'allocation est doublée pour les naissances multiples.

UNIA Allocation de ménage

- Forfaitaire Fr. 100

UNIA Congé paternité

10 jours ouvrables à prendre dans les 6 mois suivant la naissance de l'enfant.
80% du salaire plafonné à Fr. 196/jour.



Le Syndicat.



Le Syndicat.



Le Syndicat.



Le Syndicat.



Voyage pour saisonniers et saisonnières

Le voyage de l'étranger aller simple (2^e classe) ainsi que les provisions (min. Fr. 20) sont à payer par l'employeur.

L'employeur est tenu de remettre un exemplaire du contrat-type à l'employé au plus tard lors de l'entrée en service.



Pour toute information complémentaire

Si vous souhaitez plus d'informations, si vous avez besoin d'un conseil ou si vous êtes confrontés à un problème dans le cadre de votre activité professionnelle, n'hésitez pas à contacter le syndicat Unia.

Vous trouverez dans ce dépliant les coordonnées de tous les secrétariats Unia du canton de Vaud.

Les secrétariats de section Unia

Lausanne - Crissier - Le Sentier - Nyon - Vevey - Yverdon-les-Bains

vaud@unia.ch

Numéro de téléphone unique:

0848 606 606

Vous pouvez nous contacter par téléphone

Le matin: lundi à vendredi de 8h30 à 12h
L'après-midi: lundi de 13h30 à 17h
Mardi et jeudi de 13h30 à 18h
Vendredi de 13h30 à 16h.

Les permanences syndicales:

Lausanne

Place de la Riponne 4 - Case postale 7667 - 1002 Lausanne

Crissier

Rue des Alpes 51 - 1023 Crissier

Le Sentier

Grand-Rue 44 - 1347 Le Sentier

Nyon

Rue de la Morâche 3 - Case postale - 1260 Nyon 1

Vevey

Avenue Paul-Cérésole 24 - CP 267 - 1800 Vevey 1

Yverdon-les-Bains

Av. Haldimand 23 - Case postale 376 - 1401 Yverdon

Les permanences locales:

Aigle

Chemin de la Zima 2 - 1860 Aigle

Morges

Grand-Rue 73-75 - 1110 Morges

Payerne

Rue du Simplon 10 - 1530 Payerne

Vallorbe

Grand-Rue 9a - 1337 Vallorbe

Horaires des permanences:

Consultez notre site en scannant le code QR !



La Caisse de chômage Unia

Horaires des caisses de chômage:

www.vaud.unia.ch, sous la rubrique «caisse de chômage»

Numéro de téléphone unique:

058 332 11 32

Aigle

Chemin de la Zima 2 - 1860 Aigle
aigle.cc@unia.ch

Crissier

Rue des Alpes 51 - 1023 Crissier
crissier.cc@unia.ch

Lausanne

Place Chauderon 5 - 1003 Lausanne
Fax 021 313 24 84 - lausanne.cc@unia.ch

Le Sentier (fermé le vendredi)

Grand-Rue 44 - 1347 Le Sentier
Fax 024 424 95 86 - le-sentier.cc@unia.ch

Morges

Grand-Rue 73-75 - case postale 1008 - 1110 Morges
Fax 021 811 40 79 - morges.cc@unia.ch

Nyon

Rue de la Morâche 3 - 1260 Nyon
Fax 022 994 88 56 - nyon.cc@unia.ch

Payerne

Rue des Terreaux 1 - 1530 Payerne
Fax 026 666 90 29 - payerne.cc@unia.ch

Vevey

Avenue Paul-Cérésole 24 - case postale 267 - 1800 Vevey 1
Fax 021 925 70 09 - vevey.cc@unia.ch

Yverdon-les-Bains

Av. Haldimand 23 - case postale 376 - 1401 Yverdon
Fax 024 424 95 86 - yverdon.cc@unia.ch

INFOS 2023



Le Syndicat.

Principales dispositions des conditions de travail applicables au personnel agricole.

Agriculture

N° de téléphone unique du syndicat

0848 606 606

Syndicat Unia Vaud

www.vaud.unia.ch